

Fiche technique RADAR PEDAGOGIQUE



**ALIMENTATION
ECLAIRAGE PUBLIC**



ALIMENTATION SOLAIRE

Le radar pédagogique est un équipement implanté en bordure de chaussée pour indiquer à l'utilisateur :

- la vitesse à laquelle il circule aux abords du dispositif,
- et/ou un message d'alerte si sa vitesse est supérieure à celle qui est autorisée.

Cette indication se fait de façon instantanée, individualisée et dynamique.

Le caractère pédagogique de ce dispositif traduit sa vocation à informer l'utilisateur ainsi qu'à lui rappeler la règle. Le radar pédagogique, en milieu urbain, n'a pas de vocation de sanction de l'utilisateur qui ne respecterait pas la règle.

Pour renforcer sa fonction pédagogique, ce type de radar apparaît comme un outil qui doit s'insérer dans une politique globale de sécurité routière à l'échelle d'un territoire : sa durée d'implantation est à optimiser dans le cadre de cette réflexion

LES NORMES A RESPECTER

En France, l'utilisation de radar pédagogique est régie par l'arrêté du 24 Novembre 1967 et les instructions interministérielles sur la signalisation routière.

A savoir que :

- La couleur d'affichage de la vitesse réglementaire doit être différente de la couleur d'affichage des vitesses excessives (Vert/Rouge),
- Un message d'alerte doit obligatoirement être diffusé en complément des vitesses excessives (RALENTIR, PRUDENCE, DANGER...). Un pictogramme peut également être diffusé en alternance des vitesses excessives et/ou au-delà du seuil de non affichage vitesse. Seul le pictogramme « Rappel Danger » A14 est autorisé,
- La vitesse ne peut-être affichée au dessus de 10km/h en ville et 20km/h hors agglomération (seuil de non-affichage vitesse pour anti-record). Le message et un pictogramme peuvent continuer à être diffusé,
- Seul le listel Blanc/Rouge est à respecté. Le listel Jaune/Noir est réservé aux produits mobiles.

En cas de non respect de cette réglementation, la préfecture peut se réserver le droit de faire enlever votre panneau et votre responsabilité peut-être engagée en cas d'accident sur l'axe concerné.

Type de message	Exemple d'illustration	Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> - vitesse pratiquée par l'utilisateur - dessin (smiley mécontent) se référant au mauvais comportement du conducteur. 		<p>L'utilisation de tout « smiley » est incompatible avec l'arrêté de 1967 quelle que soit la vitesse affichée.</p> <p>Seul le listel rouge et blanc est autorisé.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - uniquement la vitesse pratiquée par l'utilisateur 		<p>Incompatible avec l'arrêté de 1967 : le panneau doit être en mesure d'indiquer un message d'alerte si la vitesse est supérieure à la limitation de vitesse.</p> <p>Or ce n'est pas le cas ici (ce type de dispositif indique uniquement la vitesse de l'utilisateur).</p>
<ul style="list-style-type: none"> - vitesse pratiquée par l'utilisateur - coût de l'amende - nombre de points supprimés auxquels l'utilisateur en infraction s'expose 		<p>Incompatible avec l'arrêté de 1967 : le panneau doit être en mesure d'indiquer un message d'alerte si la vitesse est supérieure à la limitation de vitesse. Or ce n'est pas le cas ici. Ce type de dispositif peut créer une confusion entre le coût de l'amende et la vitesse pratiquée.</p> <p>La densité d'informations fournies à l'utilisateur ne lui permet pas de lire correctement les messages.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - nombre de points supprimés auxquels l'utilisateur en infraction s'expose - coût de l'amende - vitesse réglementaire 		<p>Incompatible avec l'arrêté de 1967 car le panneau doit être en mesure d'indiquer la vitesse limite autorisée ainsi qu'un message d'alerte si celle-ci est supérieure à la limitation de vitesse.</p> <p>Or ce n'est pas le cas ici. Ce type de dispositif rappelle la règle en affichant la vitesse limite autorisée, ce qui est le rôle de la signalisation routière et non d'un radar pédagogique.</p> <p>Nota: Il peut créer une confusion entre le coût de l'amende et la vitesse pratiquée. La densité d'informations fournies à l'utilisateur ne lui permet pas de lire correctement les messages.</p>

• Modèles autorisés

Type de message	Exemple d'illustration	Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> - vitesse pratiquée par l'utilisateur - message d'alerte : « ralentir école » ; « attention » ; « prudence » ; ... 		<p>Les messages de type « merci » ou « bonne route » ne doivent pas être utilisés car il ne s'agit pas de messages d'alerte.</p> <p>Ce type de dispositif permet, en fonction du message délivré, de faire indirectement le lien entre la règle et le risque local identifié (école).</p>

DESCRIPTIF DU PRODUIT

DIMENSIONS RADAR PEDAGOGIQUE	<p>CAISSON ALUMINIUM : 630x580mm EPAISSEUR 50mm BATTERIE FIXEE A L'ARRIERE DU CAISSON DANS BOITIER 190x240x110mm (SOLAIRE ET/OU EP) CHARGEUR FIXEE A L'ARRIERE DU CAISSON DANS BOITIER : 95x130x70mm (EP) POIDS RADAR : 12,3KG EN VERSION ECLAIRAGE PUBLIC 12KG EN VERSION SOLAIRE 6KG EN VERSION 230V POIDS PANNEAU SOLAIRE : 3,5KG</p>
DIMENSIONS AFFICHAGE	<p>CARTE ELECTRONIQUE : 420x320mm ENVIRON TAILLE CARACTERE ROUGE : 300mm TAILLE CARACTERE VERT : 250mm TAILLE PICTOGRAMME A14 : 260mm DE HAUTEUR</p>
FIXATION	A L'ARRIERE PAR 2 RAILS
SEUILS DE VITESSE ET DETECTION	<p>8 SEUILS PRE PROGRAMMES : 10/20/30/45/50/60/70/90 KM/H DISTANCE DE MESURE MAXIMUM DE 180m PRECISION DES VITESSES A 98% FREQUENCE DU RADAR 24,125 GHz SELECTION DU SEUIL DE VITESSE SUR CARTE ELECTRONIQUE</p>
FACE AVANT	POLYCARBONATE INCASSABLE AVEC SERIGRAPHIE
POSSIBILITE D'ALIMENTATION	<ul style="list-style-type: none"> - PANNEAU SOLAIRE 30WATTS (OU 50WATTS SELON OPTION) AVEC BATTERIE 12V 18Ah - ECLAIRAGE PUBLIC AVEC CHARGEUR ET BATTERIE 12V 18Ah - SECTEUR 230V - ECLAIRAGE PUBLIC + PANNEAU SOLAIRE 30W (AVEC CHARGEUR ET BATTERIE 12V 18Ah) - BATTERIE SEULE
OPTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - STATISTIQUES VIA CLE USB OU BLUETOOTH - POTEAUX ET FIXATIONS (BRIDES, COLLIERS, OU FEUILLARD SUR SUPPORT MATS, POTEAUX...) - FIXATION MOBILE - SERIGRAPHIE « LOGO » OU « NOM COMMUNE » - PROGRAMMATION SUR DEMANDE
CARACTERISTIQUES DE L'AFFICHAGE	<p>AFFICHAGE EN ROUGE (112 LEDS) : VITESSE NON RESPECTEE. ALTERNE AVEC PICTOGRAMME A14 (40 LEDS ROUGES ET 10 LEDS BLANCHES). AFFICHAGE EN VERT (98 LEDS) : VITESSE RESPECTEE. AU DELA DU SEUIL +20 KM/H LE MESSAGE « RALENTIR » OU LE PICTOGRAMME A14 APPARAÎT SEUL. REDUCTION AUTOMATIQUE DE LUMINOSITE DE NUIT. FONCTION ANTI RECORD.</p>
NORME ET GARANTIE	<p>GARANTIE 2 ANS (voir P.4) DEVELOPPEMENT ET PRODUCTION EN FRANCE NORME CE</p>



GARANTIE ET MAINTENANCE

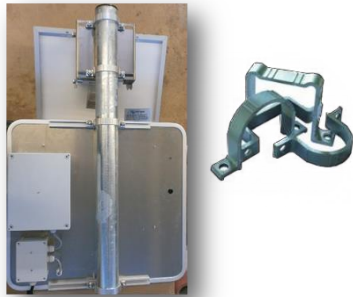
Notre produit est garanti 2 ans pièces et main d'œuvre. Celle-ci inclue la maintenance de toutes les pièces du produit : carte électronique, caisson, batterie, face avant,... Cette garantie est extensible à 5 ans (sur devis).

La maintenance des pièces est assurée sur 10 ans. Nous serons donc en mesure de vous proposer des pièces détachées pour votre radar pédagogique durant cette période

OPTIONS POSSIBLES

-LES FIXATIONS

*Poteau de diamètre 60 ou 76mm
de hauteur 3,50m avec 4 brides



*Sur poteau EDF déjà en place :
4 tiges filetées et 2 équerres



*Potence TRAFIC de 76mm de diamètre
avec 2 brides, 4 tiges filetées et 2 équerres



*Radar mobile grâce à un support mobile
80x40mm, 2 brides et 4 plastobloc, ou avec
sa structure alu/acier à roulettes.



2-BATTERIE SUPPLEMENTAIRE (24Ah)



L'offre radar pédagogique inclue une batterie au plomb. Sa durée de vie est d'environ 5 ans. Son poids : 7Kg
Une batterie supplémentaire peut être proposée, avec ou sans chargeur

3-LA CARTE STATISTIQUES

Elle est intégrée dans le radar pédagogique et permet d'obtenir une base de données concernant le passage des véhicules par jour. Les données peuvent être récoltées par Bluetooth ou via une clé USB qui sera fournie à l'achat du radar. Le logiciel de fonction est chargé directement dans la clé USB